

# Rapport annuel d'activité

**Année 2019**

*Faire avancer la transparence en matière de sécurité nucléaire*

Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire  
C/O DGPR – Tour Séquoia – 92055 La Défense Cedex  
Tel : 01 40 81 89 75 / Fax : 01 40 81 20 85 / courriel : [hctisn@gmail.com](mailto:hctisn@gmail.com) / [www.hctisn.fr](http://www.hctisn.fr)





# Sommaire

<b><u>1</u></b>	<b><u>EDITORIAL DE LA PRESIDENTE .....</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b><u>2</u></b>	<b><u>ROLE ET FONCTIONNEMENT DU HAUT COMITE .....</u></b>	<b><u>7</u></b>
2.1	LES MISSIONS CONFIEES AU HAUT COMITE.....	7
2.2	LA COMPOSITION DU HAUT COMITE AU 31 DECEMBRE 2019 .....	7
2.3	L'ORGANISATION ET LES REGLES DE FONCTIONNEMENT DU HAUT COMITE.....	10
2.4	LES MOYENS DONT DISPOSE LE HAUT COMITE .....	11
<b><u>3</u></b>	<b><u>L'ACTIVITE DU HAUT COMITE EN 2019 .....</u></b>	<b><u>12</u></b>
3.1	TRAVAUX ACHEVES .....	12
3.1.1	LE GROUPE DE SUIVI « ANOMALIES CUVE EPR ».....	12
3.1.2	LA MOBILISATION DU HAUT COMITE DANS LE DEBAT PUBLIC DU PLAN NATIONAL DE GESTION DES MATIERES ET DES DECHETS RADIOACTIFS (PNGMDR) .....	13
3.1.3	LES TRAVAUX DU HAUT COMITE RELATIFS A LA GESTION DES DECHETS DE TRES FAIBLE ACTIVITE .....	15
3.2	TRAVAUX EN COURS .....	18
3.2.1	LA CONCERTATION SUR L'AMELIORATION DE LA SURETE DES REACTEURS DE 900 MWe DU PARC NUCLEAIRE FRANÇAIS DANS LE CADRE DE LEUR QUATRIEME REEXAMEN PERIODIQUE.....	18
3.3	LES AUTRES SUJETS AYANT DONNE LIEU A ECHANGE D'INFORMATIONS ET DEBAT .....	21
3.4	LES AUTRES PARTICIPATIONS DU HAUT COMITE EN 2019.....	21
<b><u>4</u></b>	<b><u>CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....</u></b>	<b><u>23</u></b>
<b><u>5</u></b>	<b><u>ANNEXE.....</u></b>	<b><u>24</u></b>
	<b><u>GLOSSAIRE .....</u></b>	<b><u>24</u></b>



## 1 Editorial de la Présidente

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après le rapport d'activité du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN) pour l'année 2019. Il rappelle les missions et le mode de fonctionnement du comité puis expose les travaux qui ont été menés pendant cette période.

A l'issue d'une première année à la présidence de cette instance, cette synthèse me conforte dans trois constats.



Christine Noiville  
Présidente du HCTISN

D'abord, l'importance de la mission attribuée au Haut comité. Comme on le sait, il ne s'agit pas de définir ou de piloter la politique énergétique, ni d'évaluer la sûreté nucléaire. Il s'agit de faire vivre au plan national la transparence et le débat sur la sécurité nucléaire au sens large du terme. Or, la période que nous traversons est à cet égard capitale, que l'on parle de la poursuite des réacteurs les plus anciens, de la mise en service de la nouvelle génération de réacteurs EPR, du proche dépôt du dossier de demande d'autorisation de création du centre industriel de stockage géologique (Cigéo), des démantèlements en cours et à venir. Malgré leur technicité, ces questions appellent des choix de société largement débattus qui nécessitent eux-mêmes une information de qualité, non seulement disponible à tous mais aussi indépendante car débattue de façon contradictoire.

Cette institution pluraliste qu'est le HCTISN a tout pour assumer à cet égard un rôle-clé. Le Haut comité n'est certes pas la seule instance à s'attacher à la transparence en matière nucléaire mais elle présente cette spécificité de rassembler dans une même arène l'ensemble des acteurs, ce qui en fait un lieu unique de circulation de l'information, de mise en débat, où tous les sujets peuvent être abordés, où tous les acteurs peuvent être interpellés. Ce n'est pas un hasard si, lors de mes différents contacts avec des acteurs internationaux, j'ai pu constater que notre dispositif était apprécié et envié par les autres pays disposant d'une industrie nucléaire.

Enfin, l'année 2019 a été riche en travaux de toutes sortes, listés dans le présent rapport et confirmant l'ampleur du champ que le Haut comité a vocation à occuper. A la demande d'acteurs aussi divers que des ministères, des associations de citoyens, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), l'Andra, la Commission nationale du débat public (CNDP), ainsi que ses propres membres, le Haut comité s'est largement mobilisé. Il a lancé une concertation sur la poursuite d'exploitation des réacteurs de 900MWe, enrichi le débat public relatif au Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR), éclairé les pouvoirs publics sur la gestion des déchets très faiblement radioactifs, sollicité ces mêmes pouvoirs publics sur la conception et la mise en œuvre des plans particuliers d'intervention, organisé des échanges d'informations sur les compétences dans le domaine nucléaire ou encore achevé ses travaux sur l'information du public concernant les anomalies de la cuve EPR. Je tiens à en remercier très sincèrement les membres titulaires et suppléants, ainsi que tous ceux qui participent activement aux groupes de travail du HCTISN. Je n'oublie pas le secrétariat du Haut comité, assuré par la petite équipe de la Mission de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (MSNR) et que je remercie tout particulièrement.



## 2 Rôle et fonctionnement du Haut comité

### 2.1 Les missions confiées au Haut comité

C'est la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire qui a créé le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire et en a défini les missions et le mode de fonctionnement. Elle a fait du Haut comité une instance inédite dont la composition pluraliste permet que soient échangées et produites, avec un maximum de transparence, les informations relatives à la sécurité en matière nucléaire.

Ainsi, aux termes de l'article 24 de la loi du 13 juin 2006 modifiée relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, aujourd'hui codifié<sup>1</sup> à l'article L. 125-34 du code de l'environnement, « *le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire est une instance d'information, de concertation et de débat sur les risques liés aux activités nucléaires et l'impact de ces activités sur la santé des personnes, sur l'environnement et sur la sécurité nucléaire. A ce titre, le haut comité peut émettre un avis sur toute question dans ces domaines, ainsi que sur les contrôles et l'information qui s'y rapportent. Il peut également se saisir de toute question relative à l'accessibilité de l'information en matière de sécurité nucléaire et proposer toute mesure de nature à garantir ou à améliorer la transparence en matière nucléaire.*

*Il peut enfin être saisi par les ministres chargés de la sûreté nucléaire, par les présidents des commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat, par le président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, par les présidents des commissions locales d'information ou par les exploitants d'installations nucléaires de base sur toute question relative à l'information concernant la sécurité nucléaire et son contrôle. »*

Pour l'exercice de ses missions, et conformément à l'article 25 de la loi du 13 juin 2006, aujourd'hui codifié à l'article L. 125-35 du code de l'environnement, « *le Haut comité peut faire réaliser des expertises nécessaires à l'accomplissement de ses missions et organiser des débats contradictoires.* » Cet article prévoit également que « *les personnes responsables d'activités nucléaires, l'Autorité de sûreté nucléaire ainsi que les autres services de l'État concernés communiquent au Haut comité tous documents et informations utiles à l'accomplissement de ses missions.* »

En outre, la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs confie également au Haut comité, par son article 10 codifié également à l'article L. 125-35 du code de l'environnement, le soin d'organiser périodiquement des concertations et des débats concernant la gestion durable des matières et des déchets nucléaires radioactifs.

### 2.2 La composition du Haut comité au 31 décembre 2019

La composition du Haut comité est fixée par l'article L.125-37 du code de l'environnement. Conformément aux dispositions de cet article, le Haut comité est une instance plurielle, composée d'une quarantaine de membres<sup>2</sup>, répartis en 7 collèges de la façon suivante :

1° Collège des parlementaires :

- Monsieur Serge BABARY, sénateur d'Indre-et-Loire ;
- Monsieur Alain FOUICHE, sénateur de la Vienne ;

<sup>1</sup> Ordonnance n° 2012-6 du 5 janvier 2012 modifiant les livres I<sup>er</sup> et V du code de l'environnement.

<sup>2</sup> En application de l'article R. 125-78 du code de l'environnement, un membre suppléant est nommé pour chaque membre titulaire, à l'exception des membres du collège des personnalités choisies.

- Madame Natalia POUZYREFF, députée des Yvelines ;
- Monsieur Raphaël SCHELLENBERGER, député du Haut-Rhin ;
- Monsieur Anthony CELLIER, député du Gard, suppléant de Natalia POUZYREFF.

2° Collège des représentants des commissions locales d'information :

- Monsieur Gilles COMPAGNAT, membre de la CLI de Golfech, suppléant Monsieur Alexis CALAFAT, membre de la CLI de Golfech ;
- Monsieur Jean-Claude DELALONDE, membre de la CLI de Gravelines, suppléant Monsieur Jo DAIRIN, membre de la CLI de Gravelines ;
- Madame Yveline DRUEZ, membre de la CLI Orano La Hague, de la CLI de Flamanville et de la CLI du centre de stockage de la Manche, suppléante Madame Valérie NOUVEL, membre de la CLI Orano La Hague et de la CLI du centre de stockage de la Manche ;
- Monsieur Michel HABIG, membre de la CLIS de Fessenheim, suppléant Monsieur François BERINGER, membre de la CLIS de Fessenheim ;
- Madame Monique SENE, membre de l'ANCCLI, suppléant Monsieur Jean-Pierre CHARRE, membre de l'ANCCLI ;
- Monsieur Claude WALLENDORFF, membre de la CLI de Chooz, suppléante Madame Brigitte ANCIAUX, membre de la CLI de Chooz.

3° Collège des représentants d'associations de protection de l'environnement et d'associations mentionnées à l'article L. 1114-1 du code de la santé publique :

- Monsieur Pierre BARBEY, représentant l'Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest (ACRO), suppléant Monsieur David BOILLEY, représentant l'ACRO ;
- Monsieur Jacky BONNEMAINS, représentant l'association Robin des Bois, suppléante Madame Charlotte NITHART, représentant l'association Robin des Bois ;
- Monsieur Jean-Paul LACOTE, représentant l'association France Nature Environnement (FNE), suppléante Madame Maryse ARDITI, représentant l'association FNE ;
- Monsieur Bernard LE LAN, représentant l'Union nationale des associations familiales (UNAF), suppléante Madame Dominique ALLAUME-BOBE, représentant l'UNAF ;
- Monsieur Yannick ROUSSELET, représentant l'association Greenpeace France, suppléant Monsieur Roger SPAUTZ, représentant l'association Greenpeace France ;
- Monsieur Simon SCHRAUB\*, représentant la Ligue nationale contre le cancer (LNC), suppléant Monsieur Jean-François BOSSET, représentant la LNC.

4° Collège des représentants des personnes responsables d'activités nucléaires :

- Monsieur Jean-Paul FOUCHER\*, représentant l'association Ressources ;
- Monsieur François JACQ, représentant le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), suppléant Monsieur Xavier VITART, représentant le CEA ;
- Monsieur Philippe KNOCHE, représentant la société ORANO, suppléant Monsieur Dominique GUILLOTEAU, représentant la société ORANO ;
- Monsieur Jean-Bernard LEVY, représentant Electricité de France (EDF), suppléant Monsieur François DE LASTIC, représentant EDF ;
- Madame Soraya THABET, représentant l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA)\*, suppléante Madame Valérie RENAUD, représentant l'ANDRA ;
- Monsieur Jean-Philippe VUILLEZ, représentant la Société française de médecine nucléaire et imagerie moléculaire (SFMN), suppléant Monsieur Florent CACHIN, représentant la SFMN.

5° Collège des représentants d'organisations syndicales de salariés représentatives :

- Monsieur Gilles GOUBET, représentant la CGT-FO, suppléant Monsieur Médhy MELIN, représentant la CGT-FO ;



- Monsieur Alexandre GRILLAT\*, représentant la CFE-CGC, suppléant Monsieur Philippe GUETAT, représentant la CFE-CGC ;
- Monsieur Michel LALLIER, représentant la CGT, suppléant Monsieur Jean-Michel LANG, représentant la CGT ;
- Monsieur Francis OROSCO, représentant la CFTC, suppléant Monsieur Patrick BIANCHI, représentant la CFTC ;
- Monsieur Christian PAPINI, représentant la CFDT, suppléant Monsieur Christophe FAUCHEUX, représentant la CFDT ;
- Monsieur Pierre POCHITALOFF, représentant le SPAEN-UNSA, suppléant Monsieur Olivier LAFFITTE, représentant le SPAEN-UNSA.

6° Collège des personnalités choisies en raison de leur compétence scientifique, technique, économique ou sociale, ou en matière d'information et de communication, dont trois désignées par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, une par l'Académie des sciences et une par l'Académie des sciences morales et politiques :

- Monsieur Claude BIRRAUX ;
  - Monsieur André-Claude LACOSTE ;
  - Monsieur Claes THEGERSTROM ;
  - Monsieur Jean-Claude DUPLESSY, désigné par l'Académie des sciences ;
  - Monsieur Marcel BOITEUX, désigné par l'Académie des sciences morales et politiques ;
  - Madame Christine NOIVILLE, désignée par le Premier ministre.
- } désignés par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

7° Collège des représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire, des services de l'État concernés et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire :

- Monsieur Cédric BOURILLET, direction générale de la prévention des risques (DGPR), suppléant Monsieur Philippe MERLE, DGPR ;
- Monsieur Pierre-Franck CHEVET\*, Autorité de sûreté nucléaire (ASN), suppléant Monsieur Philippe CHAUMET-RIFFAUD, ASN ;
- Monsieur Alain GUILLEMETTE, délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense (DSND), suppléant Monsieur Arnaud VAROQUAUX, service du DSND ;
- Monsieur Jean-Christophe NIEL, Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), suppléante Audrey LEBEAU-LIVE, IRSN ;
- Monsieur Yves STRUILLOU, direction générale du travail (DGT), suppléant Monsieur Thierry LAHAYE, DGT ;
- Monsieur Jacques WITKOWSKI\*, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), suppléant Monsieur Martin CHASLUS, DGSCGC.

\* : Du fait de leur changement de fonction intervenu en 2019, ces membres ont quitté le Haut comité au cours de l'année 2019 et ont été remplacés officiellement par [arrêté du 18 mai 2020 portant nomination de membres du Haut comité](#).

Conformément à l'article 26 de la loi du 13 juin 2006, aujourd'hui codifié à l'article L. 125-38 du code de l'environnement, les membres du Haut comité, à l'exception des représentants des personnes responsables d'activités nucléaires, ont fait une déclaration mentionnant leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises ou organismes dont l'activité entre dans la compétence du Haut comité. Ces déclarations sont rendues publiques *via* le site internet du Haut comité<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Ce document reste à produire pour les membres plus récents.

### **2.3 L'organisation et les règles de fonctionnement du Haut comité**

L'organisation des travaux du Haut comité est conçue afin de permettre un mode de travail et d'action placé sous le triple signe de l'écoute des attentes du public, de la réactivité face à l'actualité et du débat contradictoire sur des sujets de fond relatifs à la sécurité nucléaire.

Cette organisation est encadrée par les dispositions des articles R 125-77 à R. 125-87 du code de l'environnement complétées d'un règlement intérieur du Haut comité, dont la dernière mise à jour date du 18 juin 2015.

#### **Le Bureau**

Le bureau est chargé d'assister le président du Haut comité dans ses fonctions, tant en ce qui concerne la définition des méthodes de travail, la préparation et l'organisation des réunions que le traitement des avis et rapports du Haut comité.

Le bureau est composé des membres suivants :

- Madame Christine NOIVILLE (présidente du Haut comité) ;
- Monsieur Jean-Claude DELALONDE, Madame Yveline DRUEZ (suppléante) (vice-président du Haut comité, collège des commissions locales d'information) ;
- Monsieur Yannick ROUSSELET, Monsieur Jean-Paul LACOTE (suppléant) (collège des associations) ;
- Monsieur François DE LASTIC, Monsieur Dominique GUILLOTEAU (suppléant) (collège des responsables d'activités nucléaires) ;
- Monsieur Pierre POCHITALOFF, Monsieur Olivier LAFFITTE (suppléant) (collège des organisations syndicales) ;
- Monsieur Claude BIRRAUX, Monsieur André-Claude LACOSTE (suppléant) (collège des personnalités qualifiées) ;
- Madame Natalia POUZYREFF, Monsieur Serge BABARY (suppléant) ; (collège des parlementaires) ;
- Madame Audrey LEBEAU-LIVÉ (collège « État »).

Un représentant de l'ASN est également systématiquement invité à participer aux réunions de bureau pour apporter ses éclairages, comme le prévoit le règlement intérieur.



Figure n°1 : le fonctionnement du bureau du Haut comité

Le bureau du Haut comité s'est réuni en 2019 à quatre reprises : les 5 février, 10 mai, 9 septembre et 5 novembre.

### **Les séances plénières**

Le Haut comité se réunit par ailleurs régulièrement en séance plénière et, lorsque l'actualité l'exige, il siège de manière extraordinaire. En 2019, le Haut comité s'est réuni à 4 reprises. Les séances plénières se déroulent en deux temps : discussion des rapports et avis en cours d'élaboration par le Haut comité ; puis présentations orales de membres du Haut comité et d'invités extérieurs sur des sujets nécessitant un échange d'informations.

### **Les groupes de travail**

Lorsque des sujets exigent des travaux approfondis, des groupes de travail, pilotés par l'un des membres du Haut comité, sont constitués pour les traiter. Pour mener à bien ses travaux, le groupe de travail peut réaliser des auditions et des visites d'installations (industrielles ou médicales).

Plusieurs groupes de travail (GT) étaient actifs en 2019 :

- Le groupe de suivi « Anomalie Cuve EPR » lancé en 2016,
- Le GT « Gestion des déchets de très faible activité (TFA) » dont les travaux ont été lancés en 2017,
- Les GT « Transparence et secrets » et « Concertation sur le projet Cigéo » lancés respectivement en octobre et novembre 2019.

Les comités d'orientation et opérationnel en charge de la mise en œuvre de la concertation sur la phase générique des 4<sup>e</sup> réexamens périodiques des réacteurs de 900 MWe se sont également réunis à plusieurs reprises en 2019, au cours de la concertation puis à son issue pour en faire le bilan et en assurer le suivi.

## **2.4 Les moyens dont dispose le Haut comité**

Le Haut comité dispose d'un budget annuel de 150 000 € inscrit au budget de l'État (cf. programme 181 relatif à la prévention des risques). Il dispose également du support technique du ministère de la Transition écologique et solidaire, et plus particulièrement au travers de la mission sûreté nucléaire et radioprotection (MSNR) qui assure le secrétariat technique du Haut comité.

Le Haut comité dispose d'un site internet ([www.hctisn.fr](http://www.hctisn.fr)) sur lequel il rend public l'ensemble de ses travaux et avis. Chaque réunion plénière dans son intégralité y fait en outre l'objet d'un compte rendu détaillé et depuis peu d'une synthèse des présentations et des échanges.

### 3 L'activité du Haut comité en 2019

#### Les réunions 2019 en quelques chiffres et dates :

4 réunions de **bureau** (5 février, 10 mai, 9 septembre et 5 novembre)

3 réunions **plénières ordinaires** (19 mars, 27 juin et 10 octobre) et 1 réunion **plénière extraordinaire** (19 septembre)

12 réunions de **groupe de travail** (GT) et 1 déplacement en Belgique

#### 3.1 Travaux achevés

##### 3.1.1 Le groupe de suivi « anomalies cuve EPR »

Le 5 octobre 2015, la ministre Ségolène ROYAL avait saisi le Haut comité au sujet de l'anomalie de la composition de l'acier dans certaines zones du couvercle et du fond de la cuve du réacteur EPR de Flamanville, en vue d'examiner les conditions dans lesquelles le public était informé des réponses aux raisons sous-jacentes de cette anomalie et de leur annonce tardive ainsi que les mesures prises par AREVA et EDF pour assurer l'information du public sur la gestion de ces écarts.

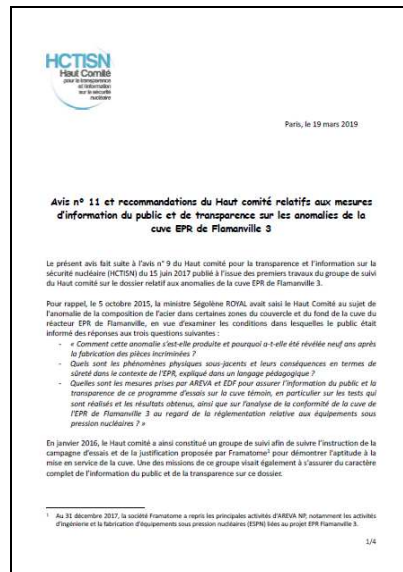
En janvier 2016, le Haut comité a ainsi constitué un groupe de suivi afin de suivre l'instruction de la campagne d'essais et de la justification proposée par Framatome pour démontrer l'aptitude à la mise en service de la cuve. Une des missions de ce groupe visait également à s'assurer du caractère complet de l'information du public et de la transparence sur ce dossier.

Le groupe de suivi s'est attaché dans un premier temps à retracer l'historique de la fabrication de la cuve et à mieux appréhender les enjeux liés à l'anomalie décelée. Il a synthétisé l'ensemble des informations qui lui ont été communiquées au cours de ses premières réunions dans un avis n° 9 et un rapport intermédiaire publié en juin 2017 intitulé « Rapport du HCTISN sur les anomalies de la cuve EPR de Flamanville 3 » en s'assurant de leur cohérence et de leur bonne compréhension par le public.

Le groupe de suivi a poursuivi sa mission en se réunissant en octobre 2017 et en janvier 2019 afin de suivre le déroulement des essais et l'instruction par l'ASN de la justification proposée par Framatome de l'aptitude à la mise en service de la cuve EPR de Flamanville et afin d'examiner la mise en œuvre des recommandations formulées par le Haut comité dans son avis n° 9.

Les membres du groupe de suivi se sont également rendus sur le site de la centrale nucléaire de Flamanville le 13 février 2018 pour réaliser une visite du chantier de construction du réacteur EPR.

Le Haut comité a émis le 19 mars 2019 un nouvel avis et des recommandations sur les mesures d'information du public et de transparence sur les anomalies de la cuve EPR de Flamanville 3, constituant l'avis n° 11 du Haut comité.



Il recommande :

- à Framatome de mettre à disposition du public ses réponses aux courriers que lui a adressés l'Autorité de sûreté nucléaire depuis 2006 sur la fabrication de la cuve afin d'améliorer la compréhension du public sur le dossier relatif aux anomalies de la cuve EPR de Flamanville 3 ;
- à EDF d'expliquer au public, via des notes d'information actualisées, l'articulation entre le calendrier du projet et les différentes échéances prescrites par la décision n° 2018-DC-0643 de l'ASN du 9 octobre 2018 autorisant la mise en service et l'utilisation de la cuve ;
- à l'ASN de renouveler l'ouverture, au cas par cas, des réunions des groupes permanents d'experts de l'ASN amenés à se prononcer sur des dossiers présentant un caractère exceptionnel, à des observateurs extérieurs afin de contribuer à la transparence sur l'instruction de tels dossiers ;
- aux exploitants et aux pouvoirs publics d'associer le public le plus en amont possible de l'instruction de dossiers à enjeux nationaux afin de prendre en compte ses attentes et interrogations dès la constitution de ces dossiers et leur instruction et de veiller à rendre publiques les réponses apportées aux questions posées et à décrire, de manière transparente, la manière dont les contributions du public ont été prises en compte ;
- aux rédacteurs des documents établis dans le cadre d'instructions de dossiers relatifs à la sûreté nucléaire et à la radioprotection d'installations de prendre en compte le fait qu'ils pourront être rendus publics, afin que les éventuelles informations relevant d'un secret protégé par la loi puissent être occultées sans porter préjudice à la lisibilité du document.

### **3.1.2 La mobilisation du Haut comité dans le débat public du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR)**

Le Haut comité s'est fortement mobilisé dans le débat public relatif à la cinquième édition du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR), que ce soit en amont de son lancement en échangeant étroitement avec la Commission particulière du débat public en charge de l'organisation de ce débat ou au cours de celui-ci :

#### **- Echanges étroits avec la CPDP**

Avant le lancement même du débat public, des points d'information et des temps d'échanges ont été organisés lors des réunions plénières du Haut comité avec la Présidente de la CPDP en charge de l'organisation du débat public.

La réunion plénière du 19 mars 2019 a été notamment l'occasion pour la présidente de la CPDP, Isabelle Harel-Dutirou, pour la Direction générale de l'énergie du climat (DGEC) et pour l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), auditionnées par le Haut comité, de présenter le cadre du débat public ainsi que le dossier des maîtres d'ouvrage.

- Contributions du Haut comité à la bibliothèque du débat public

Le Haut comité a alimenté la bibliothèque du débat public avec plusieurs de ses publications parmi lesquelles :

- Le rapport intermédiaire sur la gestion des déchets TFA, Réflexion sur l'évolution de la filière de gestion des déchets très faiblement radioactifs (TFA), du 11 octobre 2018 ;
- Le rapport de présentation du « cycle du combustible » français en 2018 ;
- Le rapport sur l'état de la surveillance environnementale et le bilan du marquage des nappes phréatiques et des cours d'eau autour des sites nucléaires et des entreposages anciens de déchets radioactifs, du 15 septembre 2008 et mis à jour du 13 novembre 2008.

- Interventions du Haut comité aux événements du débat public

Rencontre thématique de Valence le 4 juin 2019 intitulée « Que faire des déchets issus du démantèlement des centrales nucléaires ? »

Une vidéo de Christine Noiville, préparée avec la CPDP, a été projetée dans ce cadre au cours de la réunion. Elle rappelle les travaux effectués par le groupe de travail « Déchets TFA » et les principales recommandations issues du rapport intermédiaire du Haut comité. Cette vidéo a été publiée sur le site Internet du débat public pour alimenter les réflexions sur la question des seuils de libération.

[La vidéo est disponible à l'adresse : <https://pngmdr.debatpublic.fr/vie-du-debat/les-videos>]

François Béringier, membre du Haut comité a également représenté le Haut comité au cours de cette réunion, en tant que pilote du groupe de travail « Gestion des déchets TFA ».



Figure n°2 : Vidéo d'introduction de la réunion de Valence du 4 juin 2019

Rencontre thématique de Troyes le 17 septembre 2019 intitulée « Quelles filières de gestion pour les déchets radioactifs Faible Activité Vie Longue (FA-VL) »

Jacky Bonnemains membre du Haut comité est intervenu lors de cette rencontre pour rappeler les conclusions des travaux du Haut comité publiées en 2011 sur le processus de recherche d'un site de stockage de déchets FAVL.



Figure n°3 : Intervention de Jacky Bonnemains à la réunion de Troyes le 17 septembre 2019

*Rencontre thématique à Paris le 24 septembre 2019 intitulée « Gouvernance et participation citoyenne »*

Cette rencontre conçue comme un séminaire de travail élargi avec une séquence en atelier suivi d'un débat avec les participants a été organisée à la fin du débat public pour aborder la question de la gouvernance telle que mise en œuvre actuellement pour l'élaboration du PNGMDR et pour assurer son suivi.

La présidente du Haut comité y est intervenue pour notamment insister sur les modalités de transparence et d'association du public à la prise de décisions.

*Réunion de restitution et de clôture du débat public le 25 septembre 2019*

Le Secrétaire général du Haut comité a participé à cette réunion de clôture en soulignant l'enjeu et l'importance de rendre compte au public de la manière dont auront été prises ses contributions apportées tout au long du débat public.



Figure n°4 : Participation de Benoît Bettinelli à la réunion de clôture le 25 septembre 2019

### ***3.1.3 Les travaux du Haut comité relatifs à la gestion des déchets de très faible activité***

Le Haut comité a examiné, au sein d'un groupe de travail dédié, les perspectives françaises d'évolution de la filière de gestion des déchets très faiblement radioactifs ou susceptibles de l'être, dits « déchets TFA ». Ce groupe de travail avait notamment pour objectif de répondre à la saisine de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) du 16 novembre 2016, qui, dans le cadre de l'évaluation du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) 2016-20181, souhaitait que le HCTISN « puisse examiner, d'une part, la pertinence, dans le contexte national, d'une introduction des seuils de libération pour certains types de déchets très faiblement radioactifs, et, d'autre part, les conditions dans lesquelles la société civile pourrait être associée à une réflexion sur une telle décision et informée des conditions de son éventuelle mise en œuvre ».



Un travail important d'analyse et de débat a été conduit pendant toute l'année 2018, consigné dans un rapport intermédiaire rendu public le 11 octobre 2018, qui a permis d'alimenter les débats sur ce sujet au cours du débat public sur le PNGMDR.

Le groupe de travail a poursuivi ses travaux au cours de l'année 2019 en participant, sur invitation de la CPDP, aux échanges portant sur le sujet de la gestion des déchets TFA dans le cadre de ce débat.

Monsieur Béringer, pilote du groupe de travail a ainsi participé à la rencontre thématique de Valence du 4 juin 2019 intitulé "Que faire des déchets issus du démantèlement des centrales nucléaires ?". Au cours de cette réunion, un travail par petits groupes a été organisé afin d'interroger les participants sur trois solutions possibles quant à la gestion des déchets TFA :

- Le maintien de la gestion des déchets TFA actuellement mise en oeuvre, dont le principe de base est dit de zonage, à savoir que ce qui sort d'une installation nucléaire est considéré comme un déchet radioactif ;
- La mise en place de seuils de libération, dont le principe consiste à faire sortir du statut de déchet radioactif les déchets en dessous d'un certain seuil de radioactivité ;
- Le système d'exceptions ciblées avec certaines conditions de recyclage.

Les échanges nourris au cours de cette réunion ont permis d'enrichir les réflexions du groupe de travail du Haut comité en recueillant les questionnements du public ainsi que leurs arguments en faveur de telle ou telle solution.



Figure n°5 : Table ronde de la réunion de Valence le 4 juin 2019

Une délégation du groupe de travail s'est également rendue en Belgique les 22 et 23 mai 2019 pour rencontrer des représentants de l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN) dans ses locaux situés à Bruxelles ainsi que des représentants de la société FBFC International (Franco-Belge de fabrication du combustible) sur le site d'une ancienne usine de fabrication d'assemblages combustibles actuellement en démantèlement à Dessel. L'objectif de ce déplacement était de mieux appréhender le mode de gestion des déchets radioactifs mis en œuvre en Belgique et en particulier les modalités de mise en œuvre de la libération de certains déchets.





Figure n°6 : la délégation du Haut comité à Dessel le 23 mai 2019

Les échanges avec l'autorité de sûreté nucléaire belge et un exploitant d'une installation nucléaire en démantèlement ont permis aux membres du groupe de travail de mieux appréhender les modalités de mise en œuvre de la libération en Belgique qui concerne essentiellement les métaux et les terres et les contrôles associés.

Les membres du groupe de travail ont poursuivi leurs travaux dans l'objectif de publier un avis final sur ce sujet au début de l'année 2020 afin que celui-ci puisse être pris en compte dans le cadre de l'élaboration de la future édition du PNGMDR.

Dans ce cadre, ils ont été amenés à donner leur point de vue sur les modalités de gestion des déchets TFA à privilégier en France dans les prochaines années à la lumière notamment des pratiques mises en œuvre en Belgique et en s'interrogeant sur la manière dont pourrait être associé le public dans le cadre de la mise en œuvre de nouvelles modalités de gestion de ces déchets. Parallèlement, ils ont analysé les échanges qui ont eu lieu dans le cadre du débat public de 2019 sur le PNGMDR sur ces questions afin d'en ressortir les principales lignes de force.

La réalisation de ce travail de synthèse a conduit la plupart des parties prenantes à s'accorder sur la nécessité d'envisager une évolution de la gestion des déchets TFA en France dans le contexte d'évolution croissante de la production de ces déchets, sans retenir toutefois la mise en œuvre de seuils de libération d'application conditionnelle et générale à tout type de déchets TFA pour des raisons liées aux techniques de mesures et aux méthodes d'échantillonnage d'une part et en raison de réserves sur les risques qui pourraient résulter d'éventuelles « pertes de contrôle » et de « dérives » d'autre part. Le groupe de travail s'est dès lors interrogé sur les modalités d'association de la société civile à une telle évolution et à en synthétiser les principales idées en vue de les présenter aux membres du Haut comité au premier trimestre 2020.

## **3.2 Travaux en cours**

### **3.2.1 La concertation sur l'amélioration de la sûreté des réacteurs de 900 MWe du parc nucléaire français dans le cadre de leur quatrième réexamen périodique**

La concertation proprement dite s'est achevée en 2019 mais le suivi de ses préconisations est toujours en cours.

#### **Cadre de la concertation**

Suite à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui a introduit une enquête publique sur les dispositions proposées par l'exploitant lors du réexamen périodique des réacteurs électronucléaires au-delà de la 35<sup>e</sup> année de fonctionnement, le Haut comité a ressenti le besoin de préparer cette démarche locale par une démarche nationale de concertation. L'idée sous-jacente était de faciliter les enquêtes publiques précitées en développant les compétences techniques et pédagogiques nécessaires au sein du public.

Le Haut comité en vertu de ses missions d'information, de concertation et de débat sur les risques liés aux activités nucléaires, a donc décidé de lancer une concertation sur la phase générique du quatrième réexamen périodique des réacteurs de 900 MWe du parc nucléaire français. Cela concerne 32 réacteurs exploités par EDF et répartis sur 8 sites.

Cette concertation s'est tenue du 6 septembre 2018 au 31 mars 2019. Elle a permis de :

- donner les informations pertinentes au public sur les dispositions proposées par EDF en vue de poursuivre le fonctionnement de ses réacteurs de 900 MWe ;
- recueillir leur avis sur ces dispositions et sur les questions à prendre en compte dans le cadre de cette phase générique du 4<sup>e</sup> réexamen périodique qui doit s'achever fin 2020 par un avis de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ;
- associer et mobiliser ainsi le public en amont, avant les enquêtes publiques qui se tiendront au fil de la prochaine décennie pour chacun des réacteurs concernés.

Cette concertation, dans le champ de compétence du HCTISN, a porté sur les conditions de sûreté relatives à la poursuite du fonctionnement des réacteurs de 900 MWe. Elle ne portait pas sur les choix qui seront opérés en matière de politique énergétique et de gestion des matières et déchets radioactifs à l'issue notamment des deux débats publics, placés sous l'égide de la CNDP :

- celui sur la révision de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) (débat clos le 30 juin 2018) qui a notamment porté sur les questions d'opportunité liées à l'énergie nucléaire ;
- celui sur la révision du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR) (débat clos le 25 septembre 2019).

La conduite de cette concertation a reposé sur une pluralité d'acteurs :

- le Haut comité : il a été à l'origine de la démarche et s'est assuré que la concertation serait réalisée dans le respect des grands principes relatifs à l'information et à la participation du public ;
- un comité d'orientation composé de 5 membres désignés par le HCTISN : il a défini le processus de concertation et veillé à sa bonne mise en œuvre ;
- un comité opérationnel constitué de représentants du maître d'ouvrage EDF, de l'ASN, de l'IRSN et de l'ANCCLI : il a mis en œuvre la concertation et en a rédigé un compte-rendu.

- deux garantes inscrites sur la liste nationale des garants constituée par la Commission nationale du débat Public (CNDP) ont par ailleurs été désignées par le HCTISN pour veiller au bon déroulement de la concertation. Elles en ont établi un bilan rendu public le 12 juin 2019.

Deux garantes inscrites sur la liste nationale des garants constituée par la Commission nationale du débat Public (CNDP) ont par ailleurs été désignées par le Haut comité pour veiller au bon déroulement de la concertation. Elles en ont établi un bilan rendu public le 12 juin 2019<sup>4</sup>.

### **Bilan de la concertation**

Les garantes ont indiqué dans leur bilan le « climat constructif » « dans le respect des positions divergentes » des réunions publiques.

À la lecture des résultats de la concertation (compte-rendu de la concertation établi par le comité opérationnel et rapport du comité d'orientation, le Haut comité a noté que :

- les porteurs de la concertation se sont mobilisés à l'échelle nationale et territoriale. En particulier, chaque Commission locale d'information concernée par le 4<sup>e</sup> réexamen périodique a organisé au moins une réunion publique de concertation, réunissant entre 40 et 300 participants chacune pour une durée de 3 heures en moyenne ;
- au total, 1300 participants ont contribué aux débats avec des points de vue diversifiés ;
- les échanges en sous-groupes lors des rencontres présentiels se sont révélés très fructueux. Ils ont notamment permis à un grand nombre de participants de pouvoir s'exprimer et de formuler leurs avis sur les dispositions proposées par EDF et les autres voies d'amélioration à considérer. Ces échanges ont également permis de mieux cerner les attentes et préoccupations des participants.

En ce qui concerne les dispositions proposées par EDF, le Haut comité relève qu'elles ont été dans l'ensemble jugées pertinentes par le public, avec notamment le récupérateur de corium, les diesels d'ultime secours et la réduction de la quantité d'eau prélevée par les centrales.

Le public a également soulevé les questionnements relatifs :

- aux mesures de prévention des risques de malveillance et à la cyber sécurité ;
- à l'analyse des impacts du changement climatique, afin notamment de prendre en compte les risques liés aux périodes de canicule, aux inondations, à l'érosion des côtes ;
- à la prise en compte des Facteurs Organisationnels et Humains (FOH), en particulier concernant la formation et les compétences des personnels d'EDF et des entreprises sous-traitantes, que ce soit en fonctionnement normal ou en situation accidentelle.

### **L'avis :**

Une réunion plénière extraordinaire s'est tenue le 19 septembre 2019 afin de tirer un premier bilan de la concertation sur la poursuite de fonctionnement après 40 ans des réacteurs de 900 MWe à l'occasion de leur quatrième réexamen périodique et de formuler des recommandations. A cette occasion, le comité opérationnel, les garantes et le comité d'orientation ont présenté successivement leur bilan et leurs recommandations.

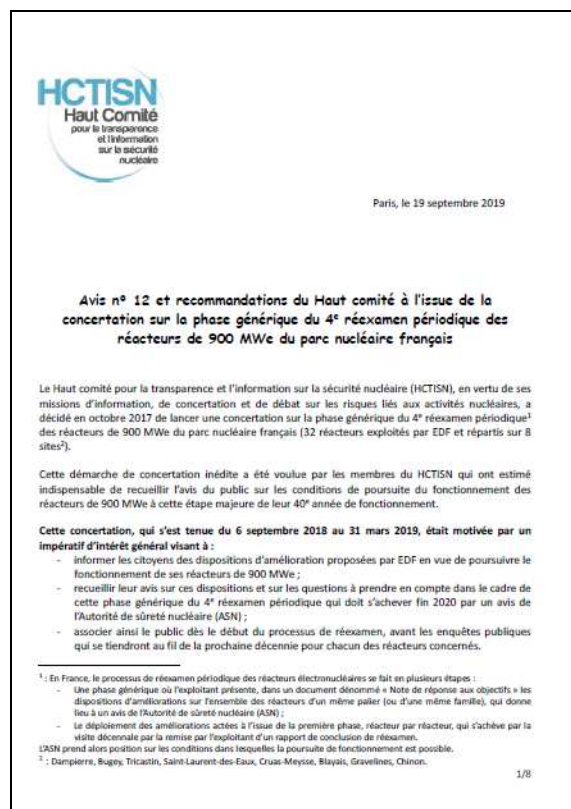
A son issue, le Haut comité a rendu public son avis n°12 et ses recommandations à l'issue de cette concertation lors d'une conférence de presse organisée le 3 octobre 2019.

---

<sup>4</sup> : Le bilan des garantes est disponible sur le site internet de la plateforme numérique dédiée à la concertation à l'adresse suivante: <https://concertation.suretenuclaire.fr/blog/le-bilan-des-garantes-de-la-concertation-est-en-ligne>



Figure n°7 : Conférence de presse du 3 octobre 2019



Dans son avis, le Haut comité recommande :

- aux acteurs concernés par la concertation de rendre compte de la manière dont ils prennent en considération les contributions du public dans le domaine relatif à la sûreté nucléaire ;
- d'assurer la continuité de l'information du public, notamment via le maintien et la mise à jour régulière de la plateforme numérique, des dialogues techniques et plus généralement par une dynamique de partage de l'information dans les territoires ;
- de mettre à disposition du public l'avis n° 12 du Haut comité et les résultats de la concertation dans le cadre des futures enquêtes publiques pour chacun des réacteurs concernés ;

- aux autorités publiques d'examiner les possibilités de procéder à une enquête publique unique pour des réacteurs d'un même site ;
- de renouveler l'initiative d'une concertation dans le cadre du processus du 4<sup>e</sup> réexamen périodique des réacteurs de 1300 MWe.

### **3.3 Les autres sujets ayant donné lieu à échange d'informations et débat**

Lors des réunions plénières ordinaires que le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire a tenues en 2019 de nombreux sujets ont par ailleurs été examinés au titre de l'information des membres du comité parmi lesquels :

- Les compétences dans la filière nucléaire ;
- Le premier bilan du déploiement des contrôles « antifraudes » réalisés au sein des installations nucléaires ;
- Le chantier de l'EPR de Flamanville ;
- La transparence et les secrets dans le domaine nucléaire ;
- Les applications des lasers de grande puissance dans le nucléaire par le professeur Gérard Mourou, prix Nobel de physique ;
- Les instructions en cours de demandes de renouvellement de dérogation à l'interdiction d'addition intentionnelle de radionucléides dans certains produits de consommation,
- 

Toutes les présentations projetées lors des réunions plénières, ainsi qu'un compte rendu des réunions plénières sont mises en ligne sur le site internet du Haut comité ([www.hctisn.fr](http://www.hctisn.fr)).

### **3.4 Les autres participations du Haut comité en 2019**

En 2019, le Haut comité, représenté par sa présidente ou un ou plusieurs de ses membres, a participé aux réunions et rencontres suivantes :

- Participation de la Présidente à une table ronde organisée dans le cadre de la Convention nationale de la Société française d'énergie nucléaire (SFEN) le 20 mars 2019 sur la concertation lancée par le Haut comité dans le cadre du 4<sup>ème</sup> réexamen périodique des réacteurs électronucléaires ;
- Participation de la Présidente à la réunion du 9 avril 2019 du groupe permanent d'experts pour les équipements sous pression nucléaires pour l'examen du dossier relatif aux problèmes des soudures dans le cadre du chantier de l'EPR de Flamanville ;
- Audition du Haut comité (représenté par Monique Sené) par l'OPECST le 17 juillet 2019 sur les problèmes de soudures rencontrés sur l'EPR de Flamanville ;
- Audition du Haut comité (représenté par la Présidente, Pierre Pochitaloff en tant que pilote du groupe de suivi « Cuve EPR » et le secrétariat du HCTISN ) par la Cour des comptes le 11 septembre 2019 dans le cadre de son enquête sur la filière EPR ;

- Participation du Haut comité (représenté par Natalia Pouzyreff) le 17 décembre 2019 au comité de pilotage de l'Inventaire national des matières et déchets radioactifs afin d'évoquer la définition des scénarios de production électronucléaire à retenir dans la prochaine édition de l'Inventaire national, en tenant compte des conclusions de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et des conclusions du débat public sur le PNGMDR.

La présidente du Haut comité, en tant que membre du Comité Ethique et Société de l'Andra et du Comité d'orientation des recherches en sûreté nucléaire et en radioprotection (COR) de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) a participé également aux réunions de ces comités tenues en 2019.

## **4 Conclusion et perspectives**

Le deuxième mandat du Haut comité s'achèvera le 24 février 2021. Un document de synthèse sera établi afin de dresser le bilan de l'ensemble des actions menées par le Haut comité au cours de ce deuxième mandat, et plus particulièrement sur les avancées apportées en matière de transparence.

## 5 Annexe

### Glossaire

ANCCLI	Association nationale des comités et commissions locales d'information
ANDRA	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs
ASN	Autorité de sûreté nucléaire
CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
CLI	Commission locale d'information
CNDP	Commission nationale du débat public
CPDP	Commission particulière du débat public
DGEC	Direction générale de l'énergie et du climat du MTES
DGPR	Direction générale de la prévention des risques du MTES
DSND	Délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les installations et activités nucléaires intéressant la défense
EDF	Electricité de France
HCTISN	Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire
HFDS	Haut fonctionnaire de défense et de sécurité auprès du MTES
INB	Installation nucléaire de base
INBS	Installation nucléaire de base secrète
INES	L'échelle internationale des événements nucléaires (de l'anglais <i>International Nuclear Event Scale</i> ) sert à mesurer la gravité d'un accident nucléaire.
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
MSNR	Mission sûreté nucléaire et radioprotection
MTES	Ministère de la transition écologique et solidaire
OPECST	Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
PNGMDR	Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs



